

# VOTRE RACCORDEMENT BT ≤ 36 kVA ÉLECTRIQUE : LES TRAVAUX

## LES ÉTAPES

**1**  
DEMANDE DE  
RACCORDEMENT

**2**  
RÉCEPTION DE  
LA PROPOSITION  
TECHNIQUE  
ET FINANCIÈRE

**3**  
VALIDATION DE  
LA PROPOSITION

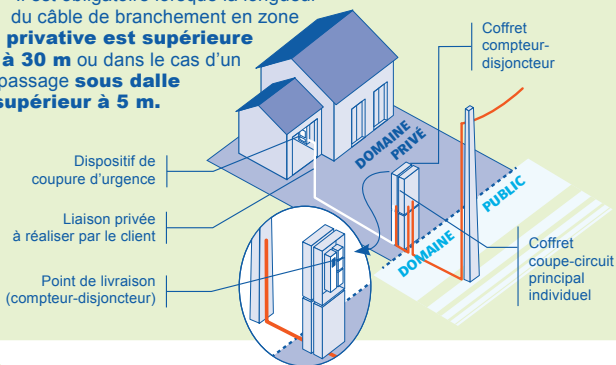
vous êtes  
**ICI**

**4**  
RÉALISATION  
DES TRAVAUX

**5**  
MISE EN SERVICE

## LE BRANCHEMENT TYPE 2

Il est obligatoire lorsque la longueur du câble de branchement en zone **privative est supérieure à 30 m** ou dans le cas d'un passage **sous dalle supérieure à 5 m**.



## Ce que vous devez faire étape par étape

### VALIDATION DE LA PROPOSITION

- Dater et signer la Proposition Technique et Financière
- Dater et signer le devis
- Dater et signer le plan et/ou le photomontage
- Régler l'acompte demandé
- Transmettez les documents et règlement à GÉRÉDIS

### RÉALISATION DES TRAVAUX

- Créez la réservation de l'encastrement du coffret si besoin
- Informez GÉRÉDIS que les travaux de votre responsabilité sont terminés
- Réalisez la liaison entre le compteur/disjoncteur en limite de propriété et votre panneau de répartition intérieur

### MISE EN SERVICE

- Régler le solde des travaux (le cas échéant)
- Transmettez le certificat de conformité (Consuel) à GÉRÉDIS
- Prenez contact avec un fournisseur d'énergie de votre choix

# VOTRE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE : LES TRAVAUX



## Qui fait quoi ?

GÉRÉDIS est maître d'ouvrage des travaux de raccordement. Il confie les travaux à des entreprises prestataires qualifiées. Ces dernières prennent contact avec vous avant la réalisation.

### GÉRÉDIS ET SES ENTREPRISES :

- » réalisent les travaux en domaine public (tranchées et câbles)
- » effectuent l'installation d'un premier coffret coupe-circuit en limite de propriété
- » posent le compteur et le disjoncteur dans un deuxième coffret en limite de propriété.

### L'ÉLECTRICIEN :

- » intervient à l'intérieur de votre bâtiment et jusqu'en limite de propriété. Son intervention est complémentaire de celle de GÉRÉDIS. Il est chargé de réaliser la liaison entre le coffret compteur/disjoncteur situé en limite de propriété et votre installation électrique. Il doit s'assurer de la conformité aux réglementations en vigueur (norme NF C15-100). A ce titre, il doit vous délivrer une attestation de conformité visée par le Consuel et indispensable pour la mise en service.

Coffret côté domaine public



Coffret côté privé



Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.